



Renseignements supplémentaires sur le projet : Site proposé de gestion des déblais de dragage à Sandy Cove East, comté de Digby, Nouvelle-Écosse

À titre de principal fournisseur de services pour le gouvernement fédéral, le groupe des Services environnementaux de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) travaille au nom de Ports pour petits bateaux de Pêches et Océans Canada afin de faciliter le processus d'évaluation environnementale pour l'aménagement proposé d'un site de gestion des déblais de dragage. Ce site se trouve sur une parcelle de terre fédérale située à Sandy Cove, en Nouvelle-Écosse (numéro d'identification de parcelle 30269542).

Le dragage est nécessaire pour assurer la sécurité de la navigation et l'amarrage des navires dans les installations de Ports pour petits bateaux (PPB) de Pêches et Océans Canada (MPO). Comme c'est le cas dans de nombreux ports, il faut périodiquement draguer les installations de PPB de Centreville, de Sandy Cove East, de Little River et d'East Ferry pour soutenir l'industrie de la pêche et assurer l'accès au port. En Nouvelle-Écosse, PPB est soumis à des normes et règlements provinciaux pour l'élimination des déblais de dragage des bassins et des chenaux portuaires. PPB-MPO travaille en étroite collaboration avec la province de la Nouvelle-Écosse sur différentes options d'élimination des déblais de dragage conformes aux règlements fédéraux et provinciaux. Ces options comprennent la recherche d'autres moyens d'élimination ou d'utilisation des déblais dragués, comme l'élimination en mer, le remblayage de la plage ainsi que la construction de sites de gestion des déblais de dragage sur les installations de PPB-MPO.

Plusieurs options d'élimination ont été envisagées en vue de déterminer l'option la plus réalisable sur le plan technique et économique pour la gestion des sédiments dragués résultant des activités de dragage d'entretien des ports pour petits bateaux situés sur la péninsule de Digby :

- Élimination sur des propriétés privées – Dans le passé, les sédiments dragués du port de Centreville et d'autres ports locaux étaient transportés et éliminés sur diverses propriétés privées situées à proximité du port. En Nouvelle-Écosse, le MPO est assujéti à de nouvelles normes et à de nouveaux règlements provinciaux établis en 2013-2014 concernant l'élimination des déblais de dragage des bassins et des chenaux portuaires qui ne permettent plus l'élimination de ces déblais sur des terrains privés. Cette option n'existe plus, car elle n'est pas conforme à la législation provinciale.
- Élimination en mer – L'élimination en mer est réglementée par Environnement et Changement climatique Canada aux termes de l'annexe 6 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999). Pour pouvoir être éliminés en mer et conformément aux conditions du permis, les déblais doivent répondre à des critères précis concernant les propriétés physiques et chimiques, ce qui est vérifié par un échantillonnage périodique et des tests analytiques. Les résultats des échantillons ont indiqué que la composition physique et chimique des sédiments pourrait ne pas répondre aux critères des permis et que les coûts associés à l'obtention des permis requis sont prohibitifs étant donné les volumes de dragage relativement faibles. Par conséquent, l'élimination en mer n'est pas une option viable pour les déblais résultant du dragage d'entretien dans les ports pour petits bateaux voisins.
- Construction d'un site de gestion terrestre sur une autre propriété – D'autres propriétés ont été envisagées lors de la sélection du site proposé pour la gestion des déblais de dragage. Cependant, le site de Sandy Cove a été choisi pour sa situation centrale dans la péninsule de Digby, sa disponibilité à l'achat, sa situation le long de la côte, son adéquation topographique et sa distance par rapport aux zones écosensibles.

La propriété proposée est destinée à l'entreposage à long terme de sédiments provenant principalement du port pour petits bateaux de Centreville, situé à Trout Cove, mais le site pourrait également recevoir des déblais provenant d'un certain nombre de quais de PPB des environs, en fonction des besoins de dragage propres aux sites, tels que Sandy Cove East, Little River et East Ferry. Les options de réutilisation de ces déblais de dragage seront étudiées de sorte qu'une partie des déblais pourrait être entreposée temporairement sur le site, mais on prévoit que la majorité des déblais seront gérés à long terme sur le site.

Historiquement, le port de Centreville est dragué tous les 5 à 10 ans et une petite quantité est draguée de PPB de Little River tous les 2 à 3 ans, de sorte que, la plupart du temps, le site de gestion de Sandy Cove sera essentiellement



inactif. Sandy Cove East et East Ferry sont dragués selon les besoins, de façon irrégulière et à intervalles plus longs. Le nombre de camions par opération de dragage à partir de Centreville et Little River variera en fonction des quantités réelles de dragage et de la taille des camions utilisés, mais en moyenne, de 500 à 600 m³ de déblais environ sont dragués par opération, ce qui correspond à environ 80 chargements de camions. La durée de chaque opération de dragage dépend de la quantité de dragage, mais s'étend généralement sur une période de deux à trois semaines (en moyenne, tous les deux à trois ans). Lors de projets de dragage plus importants, ce délai peut passer à 4 ou 6 semaines en fonction de la quantité réelle, mais ces événements se produiraient à une fréquence beaucoup plus faible (en moyenne tous les 10 ans ou plus). Le site sera conçu pour recevoir des déblais provenant de plusieurs opérations de dragage pendant que les ports de la région restent en activité. Le transport des déblais vers le site se fera par les autoroutes et les routes existantes qui mènent des ports au site proposé, notamment l'autoroute 217, le chemin Sandy Cove et le chemin Old Post.

Les travaux sur le site comprendront la construction d'une route d'accès et d'entrée à l'intérieur de la propriété proposée, depuis le chemin Old Post jusqu'à la partie de la propriété qui sera utilisée pour le confinement des déblais de dragage. Des améliorations seront également apportées au chemin Old Post en vue de faciliter le transport des déblais vers le site proposé. Le sol du site de gestion peut être retravaillé pour créer des bermes et des fossés qui contiendront les déblais de dragage et contrôleront le ruissellement des eaux de surface. Les déblais seront gérés dans la partie centrale du site, qui servira de zone tampon boisée autour de la zone de confinement, ce qui réduira la vue du site à partir des sites adjacents ainsi que du chemin Old Post.

Dans le cadre du processus d'évaluation environnementale, une évaluation des risques propres au site est actuellement menée pour déterminer le niveau des effets potentiels sur l'écologie et la santé humaine associés au projet proposé. Cette évaluation permettra également de déterminer les mesures d'atténuation, de surveillance et de gestion des risques connexes, conçues pour atténuer les répercussions potentielles des contaminants liés au projet et des autres modifications de l'environnement sur la santé humaine et écologique. Un plan de gestion du site sera également élaboré et intégrera les mesures d'atténuation déterminées dans l'évaluation des risques en vue de fournir des détails sur la manipulation, le stockage et la surveillance à long terme des déblais de dragage sur le site. Ce plan comprendra également des mesures pour le transport approprié et sûr des déblais depuis les ports d'origine jusqu'au site. Le plan de gestion du site ainsi que le document d'évaluation environnementale peuvent être mis à la disposition des membres du public sur demande.